Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215602277-20260309-06032026-DE

COMMUNE DE SAINT MALO DES TROIS FONTAINES
MAIRIE
20 AVENUE DU PORHOET
56490 SAINT MALO DES TROIS FONTAINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 09 MARS 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12

Date de convocation :

02/03/2026

Le **Lundi 09 mars à 20h00**, le conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur LE NOË Christian.

Présents : Mme BRIEND Delphine, Mr SAMSON Gérard, Mme GUIHARD Sonia, Mr RORTHAIS Anthony, Mr DAHIREL Fabien, Mr GUILLEMOT Pascal, Mr RENAULT Franck, Mr ROCHEFORT Joël, TANGUY Bruno, TANGUY Fabienne, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme DUCHESNE Tiphaine a donné pouvoir à Mr RORTAHAIS Anthony, Mme FLEURY Annie – Françoise a donné pouvoir à Mr SAMSON Gérard

Absents :

Secrétaire de séance : SAMSON Gérard

Objet de la délibération :

06-03/26 : Affectation du résultat 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 19/03/2026

Et publication ou notification du : 19/03/2026

Le Maire

Mr LE NOË Christian

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2024	AFFECTATION A LA S.I	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A RÉALISER 2025	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-148 384,44		415 643,14	RAR Dépenses 151 363,69 / Recettes 0,00	-151 363,69	115 895,01
FONCTIONNEMENT	158 516,25	148 384,44	107 894,17			118 025,98

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	**118 025,98**
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	**0,00**
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	**118 025,98**
Total affecté au c/ 1068 :	**0,00**
Pour mémoire	
Résultat d'investissement reporté au BP 2026, ligne R001	**267 258,70**
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne D002)	**0,00**

VOTE :

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0